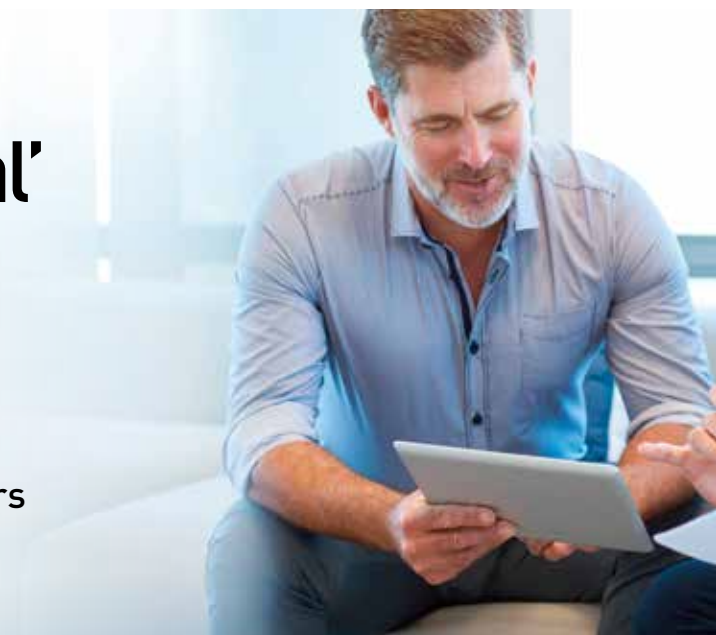


LIBRAMONT

Le 'Mentorat entrepreneurial' est une opportunité exceptionnelle pour les entreprises wallonnes...

Et si l'on en parlait pour mieux cerner les contours d'une vraie dynamique de développement et de croissance basée sur une relation - de mentor à mentoré - entre patrons ?



Vous risquez d'en entendre parler ces prochaines semaines, ces prochains mois, le 'Mentorat entrepreneurial' débarque officiellement aux quatre coins de la Wallonie.

Porté par la Sowalfin, et piloté par deux opérateurs indépendants que sont le Réseau Entreprendre et les Chambres de commerce et d'industrie de Wallonie, ce projet est un nouvel outil wallon qui entend s'attaquer à un mal qui gangrène le tissu entrepreneurial depuis des lustres. Concrètement, les PME à fort potentiel de croissance et génératrices d'emploi sont insuffisamment encouragées et soutenues chez nous ! C'est d'autant plus regrettable qu'elles sont généralement reconnues comme les véritables moteurs de la dynamique économique régionale. Le Ministre wallon de l'Economie, Willy Borsus, ne dit pas autre chose, lui qui plaide pour aider encore davantage les patrons qui créent, qui se développent, qui s'inscrivent dans la logique de la création de valeur et d'emplois. D'où l'idée de miser sur le 'Mentorat entrepreneurial', un outil qui focalise son action sur le transfert d'expérience d'entrepreneur à entrepreneur...

'Mentorat entrepreneurial' : quesako ?

Dans les faits, le mécanisme dont il est

question repose donc sur la constitution d'un binôme de deux patrons, les fameux mentor et mentoré, chacun étant actif dans sa propre entreprise et confronté à la croissance de ses activités, à des niveaux de développement différents. L'idée, pour faire court, est de mettre en relation des entrepreneurs expérimentés, fondateurs et dirigeants de PME avec des entrepreneurs chevronnés, le tout sous l'œil et le contrôle des pilotes du projet.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Face à des choix stratégiques, on pense à la conquête de nouveaux marchés, à la conduite du changement ou par exemple, à l'arbitrage entre croissance organique ou externe, le dirigeant est souvent fort seul. En général, il est même contraint d'appréhender sans aide extérieure ces phases capitales qui nécessitent du recul, du partage, une confrontation salutaire parfois. Or c'est là, justement, que le binôme est appelé à changer la donne. Et pour cause, sous couvert de confidentialité, de bienveillance et de confiance mutuelle, les échanges devraient faire évoluer les choses. Mais il n'est pas ici

question de conseils, de solutions ou d'un quelconque 'fais comme moi'. Non, l'ensemble fonctionne souvent sur le mode du questionnement !

Miroir...

En mettant en avant leur(s) expérience(s), les mentors - qui ne sont pas des coachs - vont d'ailleurs petit à petit devenir des référents capables d'ouvrir le champ de vision de leurs mentorés, ce qui devrait au bout du compte favoriser leur développement et la croissance de leurs activités. Cette relation mentorale est avant tout une aventure humaine et interpersonnelle, l'un offrant son expérience et ses connaissances, humblement et gracieusement, à cet autre qui va bénéficier de la sorte d'un vrai input, via un espace de partage sans tabou. On soulignera que le mentor, véritable « révélateur de ressources », a lui-même négocié la croissance de son entreprise avec succès. Véritable miroir, il pratiquera le questionnement pour permettre au mentoré de révéler son potentiel.



MENTORAT ENTREPRENEURIAL
VOTRE BUSINESS PUISSANCE W

ENVIE DE BÉNÉFICIER
DE L'EXPÉRIENCE D'UN ENTREPRENEUR CHEVRONNÉ
POUR CHALLENGER VOTRE DÉVELOPPEMENT ?





La relation mentorale, d'une durée formelle de 12 à 18 mois, est une relation volontaire, bénévole, libre et bienveillante. L'alchimie doit fonctionner entre les deux pairs : le mentor est une oreille attentive, bienveillante, neutre et désintéressée. Le mentoré, quant à lui, accepte de s'ouvrir, participe activement aux réunions, est à l'écoute, pose des questions et assure le suivi des suggestions. L'initiative a déjà fait ses preuves notamment au Canada et, à en croire les témoignages, tous ceux qui y ont participé parlent d'une relation humaine très enrichissante faite de confiance et de complicité.

Qui peut être concerné ?

Pour que le dispositif soit efficace, aussi bien les mentors que les mentorés doivent correspondre à certains critères. Notamment, le mentor est vu comme dirigeant fondateur ou actionnaire majoritaire d'une PME en activité ; ayant connu une croissance significative. Il/elle a l'expérience de la croissance dans ses différents aspects (stratégie, leadership, gouvernance, gestion opérationnelle, GRH, finances). En ce qui concerne le mentoré, il/elle doit être un entrepreneur expérimenté, ayant plus de 3 ans d'activité et ayant le pouvoir de décision dans son entreprise. Il/elle est à la recherche d'un regard extérieur pour l'aider à analyser sa stratégie de croissance. Pour bénéficier de ce dispositif, l'entreprise qui souhaite être accompagnée doit bien sûr être située en Wallonie et avoir déjà une certaine taille (+/- 8 ETP et un chiffre d'affaires aux alentours de 500.000 €). ■